La Mairie de Paris décerne deux “bourses de recherche sur la xénophobie et l’antisémitisme” de 15.000€ chacune

01/07/2011 à 0h26

Chercheurs, participez aux bourses de recherche sur la xénophobie et l’antisémitisme

Deux bourses de recherche sur la xénophobie et l’antisémitisme, d’un montant de 15 000 € chacune, sont décernées chaque année par la Ville de paris à un(e) candidat(e) français(e) et un(e) candidat(e) étranger(e) s’étant distingué(e) par la qualité de son projet de recherche. Vous êtes chercheur(se) et vous souhaitez participer à cet appel à projets ? Envoyez votre candidature avant le 3 octobre 2011.

Toutes les disciplines de recherche et toutes les époques concernant la xénophobie et l’antisémitisme sont éligibles. Les sujets de recherche concernant directement Paris et sa région seront privilégiés.

La date limite du dépôt des dossiers de candidature est fixée au lundi 3 octobre 2011 minuit. Les bourses seront attribuées en décembre 2011.

Site officiel de la Mairie de Paris

Chercheurs, participez au Prix pour les Etudes de Genre

La Ville de Paris décerne un prix annuel distinguant la meilleure thèse parisienne traitant des questions de genre. Ce prix doté d’une récompense de 5000 € vise, à encourager la

recherche portant sur les relations femme/homme, à promouvoir les politiques d'égalité et à contribuer à la diffusion des connaissances sur ces sujets. Vous êtes chercheur(se) et vous souhaitez participer à cet appel à projets ? Envoyez votre candidature avant le 26 septembre 2011.

Le Prix de la Ville de Paris sur les Etudes de Genre est décerné chaque année à un(e) candidat (e) s'étant distingué(e) par la qualité de ses travaux intégrant une perspective de genre.

Sont admis(e) à se porter candidat(e)s les docteur(e)s titulaires d'une thèse soutenue dans un délai de 5 ans (soit après le 1er janvier 2006) et dans un établissement d'enseignement supérieur dont le siège est situé dans l'Académie de Paris. Toutes les disciplines sont éligibles. La date limite de candidature et de dépôt des thèses est fixée au 26 septembre 2011. Le prix sera attribué en décembre 2011.

Site officiel de la Mairie de Paris

(merci à Bugeaud)